

Private International Law et «*Legal Aspects of Competition and free trade in the European Economic Community*».

L'Institut organise également des cours près le Centre pour les études inter-universitaires de Dubrovnik. Jusqu'à présent trois sessions ont été organisées sur le droit de la mer: *Peace and Economic Security: The Law of the Sea* (1984); *Le régime juridique des mers fermées ou semi-fermées cas particulier de la Méditerranée* (1987); *Le droit de la mer: cinq ans après Montego Bay* (1988).

Enfin l'Institut organise des conférences auxquelles il invite d'éminents juristes yougoslaves et étrangers, parmi lesquels il convient de mentionner les professeurs C. C. A. Voskuil (La Haye), E. Jayme (Heidelberg), J. Strauss (Munich), J. Eriksen, juge près la Cour Internationale de Justice (La Haye), G. Conetti (Trieste), G. Mangone (Delaware), R. V. Farré (Barcelone), D. Rudolf (Split), S. Cigoj (Ljubljana), V. Filipović, I. Henneberg, M. Hanžeković (Zagreb).

mr Daška DUGOŠEVIĆ
mr Hrvoje SIKIRIĆ

UDK 061:34 (497.1)
(25. VI 1988)

L'INSTITUT DU DROIT, DE L'HISTOIRE ET DE L'ECONOMIE MARITIMES DE L'ACADEMIE YUGOSLAVE DES SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS

En 1988 notre Institut célèbre le quarantième anniversaire depuis sa réorganisation et depuis son association à l'Académie Yougoslave des Sciences et des Beaux-Arts de Zagreb. Il avait agi jusqu'en 1974 sous son ancien nom de l'Institut Adriatique. Dans les numéros précédents de ce journal publiés en langues étrangères (nos 1/56, pp. 199—200; 1/58, pp. 247—248; 2/60, pp. 412—413; 2/62, pp. 292—293; 1/64, p. 198; 1—2/68, pp. 238—239; 2—3/70, p. 385; et 1—2/77, pp. 204—205), on peut suivre en détail nos activités et les publications parues au sein de notre Institut, à partir de son début en 1945.

Au cours des derniers onze ans, dans l'intervalle entre 1977 et 1988, la majorité de nos anciens membres et associés se sont retirés. Notre Institut doit beaucoup à la première génération de ses membres. Ils ont façonné sa physionomie. Ils ont établi ses publications auxquelles ils avaient apporté leur contribution la plus précieuse. Certains d'eux ne sont plus parmi nous: *Juraj Andrassy, Natko Katičić et Bernard Stulli*. Les autres sont mis en retraite: *Branko Kojić, Dragovan Šepić, Bogdan Krizman, Branko Sambrailo, et Vladimir Ibler*. Et les troisièmes, en dépit de leur retraite ou nouveaux postes, sont toujours fidèles à leur ancien Institut: *Emilio Pallua, Velimir Filipović, Srećko Jelinić et Branko Jakaša*.

Notre équipage avait donc subi une rénovation et une régénération presque complètes. Cette métamorphose avait pour conséquence une spécialisation plus étroite de notre Institut aux problèmes du droit maritime privé et public, interne aussi bien qu'international, et ensuite du droit international public de la mer. Les recherches historiques et économiques ont été cédées aux autres institutions au sein de l'Académie Yougoslave. La conséquence en était la cessation de certaines publications et périodiques.

En tant que tel, notre Institut demeure la seule institution yougoslave consacrée à la recherche des problèmes juridiques de la mer, rendant ses services aux organes législatifs, judiciaires et exécutifs, fédéraux et nationaux, ainsi qu'aux entreprises maritimes. Il reste en une étroite et permanente co-

